

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
PAARC DES RIVES DE L'AA –FESTIVAL DU CIRQUE IMPERIAL SHOW**

3 –5 - ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **7336** - Fonction **024** du Budget,

Vu la décision municipale n°**2022/218** du **7 décembre 2022** relative aux tarifs des droits de place,

Considérant la demande de l'**Imperial show** » d'occuper une partie du domaine du **PAarc des Rives de l'Aa**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec Imperial Show afin de fixer les conditions d'occupation du PAarc des Rives de l'Aa dans le cadre du Festival du cirque.

Article 2 : La convention prend effet à compter du **28 octobre** pour se terminer au **19 novembre 2023**.

Article 3 : La redevance est fixée à **120 € pour 3 jours de représentation**, conformément au tarif en vigueur adopté par décision municipale du 7 décembre 2022..

Article 4 : Les recettes seront imputées à l'article **7336** – Fonction **024** du budget.

Article 5 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **20 OCT. 2023**
Pour extrait conforme,

Reçu en Sous-Préfecture le **20 OCT. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le
20 OCT. 2023

Le Maire,



Bertrand RINGOT